



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Guerre contre le réchauffement climatique et les risques environnementaux

Question écrite n° 24351

Texte de la question

M. Sébastien Nadot interroge Mme la ministre des armées sur les mesures prises pour protéger la sécurité des Françaises et des Français face au risque environnemental et climatique. En 2007, le prix Nobel de la paix a été attribué à deux symboles du combat contre le réchauffement planétaire : le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'ancien vice-président américain Al Gore. La lutte contre le réchauffement peut ainsi être considérée comme une œuvre de paix. Lors de la COP21, le ministre des affaires étrangères Laurent Fabius affirmait « le dérèglement climatique favorisera de plus en plus les conflits violents dans les pays en développement. La détérioration du climat aggrave les crises humanitaires majeures, intensifie la violence et favorise la propagation des conflits dans certaines régions ». De la maîtrise du réchauffement climatique semblent dépendre bien des situations de paix ou de guerre pour les générations à venir. Plus récemment encore, l'ex-ministre de l'environnement Nicolas Hulot a déclaré : « sur le réchauffement climatique, nous sommes en guerre ! ». La Revue stratégique 2017 indiquait que « les menaces et les risques identifiés dans le Livre blanc de 2013 se sont manifestés plus rapidement et avec une intensité plus forte qu'anticipée ». Le livre blanc de 2013 ne faisait guère état des questions de sécurité relatives aux problématiques environnementales. Sécheresse, approvisionnement en eau, épidémies, appauvrissement des sols, migrations ne peuvent pourtant aujourd'hui être ignorés. Et l'urgence écologique pourrait également se manifester concrètement comme menace plus vite que prévu. Or la loi de programmation militaire (LPM) pour 2019-2025 ne semble pas en tenir compte. Des capacités nouvelles y sont bien prévues pour faire face aux menaces croissantes dans le cyberspace et dans l'espace exo-atmosphérique. Mais rien pour faire face au danger climatique et environnemental. En dehors des satellites d'observation et éventuellement des avions de transport militaire, aucun équipement ne figure dans la programmation de la LPM qui pourrait servir à protéger des risques environnementaux majeurs ou à intervenir en cas de force majeure. Il lui demande si cela signifie que le changement climatique et environnemental ne présente aucun danger pour les Françaises et les Français ou bien qu'aucun matériel ni dispositions spécifiques ne sont nécessaires pour y faire face d'ici 2025.

Texte de la réponse

Le changement climatique et environnemental est bien pris en compte par les armées, et les répercussions envisagées sur les activités militaires sont de trois ordres : - Apparition de nouvelles conflictualités liées à de nouveaux flux migratoires ou à l'apparition de tensions sur des ressources (eau douce, ressources agricoles ou halieutiques, etc...) ; - Augmentation de la fréquence de survenance des phénomènes climatiques extrêmes et de facto accroissement du nombre d'opérations d'aide aux populations ; - Modification des conditions environnementales auxquelles seront soumis nos soldats, nos infrastructures et nos matériels. Concrètement, le cycle de réflexion du groupe d'analyse stratégique de l'état-major des armées alimente la pensée stratégique sur les conflictualités nouvelles. Il s'appuie notamment sur les études fournies par l'observatoire de défense et climat, mis en place par le ministère des armées via un contrat cadre conclu avec l'institut des relations internationales et stratégiques (IRIS). Un audit de la résilience au changement climatique de l'ensemble de nos points d'appui sur la planète, lancé en 2018, se poursuivra jusqu'en 2021 afin de programmer les opérations

d'infrastructures nécessaires. Ainsi, le pré-positionnement des capacités tient compte à la fois des partenariats régionaux mais aussi des évaluations des risques de phénomènes climatiques extrêmes. Enfin, les conditions d'emploi sont prises en compte dans le cahier des charges unique, élaboré par l'Etat-major des armées et la direction générale de l'armement (DGA), avant le lancement de chaque opération d'armement. Un groupe opérationnel de stratégie militaire a étudié les opportunités et contraintes de la transition énergétique afin de déterminer une stratégie de promotion au travers des commandes de matériel et études amont, des technologies qui offriront à terme les meilleures opportunités opérationnelles. En conséquence, les armées françaises ne cherchent pas à acquérir des capacités dédiées au changement climatique, mais bien à faire en sorte que les capacités de demain seront bien adaptées aux nouvelles opérations et aux nouvelles conditions d'emploi. Par ailleurs, à la demande de la ministre des armées, le ministère a engagé une réflexion prospective globale sur les problématiques énergétiques, au travers d'un groupe de travail sur l'énergie, qui a entamé ses travaux en septembre 2019 et dont les conclusions sont attendues pour le printemps 2020.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Nadot](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24351

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 novembre 2019](#), page 9867

Réponse publiée au JO le : [14 janvier 2020](#), page 218